

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 74 (1983)

Heft: 20

Rubrik: Protokoll der 92. ordentlichen Generalversammlung des VSE = Procès-verbal de la 92e Assemblée générale ordinaire de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

conscience face aux questions énergétiques. On peut voir là une épreuve fédéraliste qui sera maîtrisée dans la mesure où chaque Etat montrera qu'il tient non seulement à défendre les intérêts qui sont les siens, mais encore à montrer que la question de l'énergie est d'intérêt national. A la limite, cette situation est une chance de notre fédéralisme.

Nous ne cachons pas notre préoccupation de voir notre pays aborder le dossier de l'énergie dans une disposition d'esprit assez contradictoire. Nous avons donné plusieurs exemples des oppositions qui se manifestent, voire des antagonismes qui sont perçus. L'apparente tranquillité et la légère brise d'une reprise économique ne font pas illusion: aucun des problèmes fondamentaux de l'énergie n'ont été résolus. Nous devons bannir les égoïsmes sectoriels et définir une allée qui puisse être commune au plus grand nombre. C'est dire l'importance décisive de l'information qui par sa sérénité et sa régularité pourra contribuer à une meilleure prise de conscience.

Une autre épreuve attend les cantons: celle de la nécessaire discussion

des ressources énergétiques. Là encore nous verrons les intérêts s'opposer aux craintes. Telle réalisation paraîtra souhaitable à l'un, critiquable à l'autre. Seul le dialogue permettra d'éviter des animosités dommageables à l'ensemble.

Le dossier de l'énergie est finalement un test décisif pour la démocratie. On a vu le nombre croissant de pétitions, d'initiatives, de référendums s'opposant à telle mesure ou préconisant telle autre. S'il est possible que notre système institutionnel soit irrigué par le dynamisme des citoyens, il est dangereux par contre de voir lancer des propositions qui donnent au corps électoral le sentiment trompeur d'être maître de toute situation.

Ici, on prétend donner des droits qui appartiennent en réalité à d'autres; là on prétend exercer un contrôle que la loi ne donne pas. On a déjà assisté à de telles confusions dans le domaine routier où des groupes de citoyens sont persuadés qu'ils exercent la plénitude de leurs droits en lançant un référendum contre le tracé d'une route qui n'est pas de leur compétence. Bien des initiatives ou des pétitions dans le do-

maine énergétique prennent le même chemin vicieux.

Nous considérons comme une évidence que la politique énergétique ne peut être définie par un seul canton. En multipliant les mesures populaires sur le plan local ou régional on ne contribue pas à la qualité du dialogue qui doit précéder la prise de décisions. Il faut veiller à ce que la démocratie que nous entendons illustrer soit encore vécue par des démocrates.

Si la politique n'a pas eu à se préoccuper pendant de longues années des dossiers de l'énergie, c'est que les temps étaient autres. Aujourd'hui, il convient de veiller à ne pas prendre un chemin absolument inverse. La qualité d'une politique de l'énergie sera fonction de l'objectif défini, du courage déployé pour l'atteindre et de la qualité du chemin qui y conduira.

Bibliographie

[1] Jenseits der Sachzwänge, Beitrag der Umweltorganisationen zur schweizerischen Gesamtenergiekonzeption, septembre 1978, p. 176.

Protokoll der 92. ordentlichen Generalversammlung des VSE

vom Freitag, dem 2. September 1983, 15.30 Uhr,
im Temple du Bas in Neuenburg

Präsident Dr. J. Bucher, Direktor der Centralschweizerischen Kraftwerke, Luzern, heisst die zahlreichen Gäste und die Vertreter der VSE-Mitgliedswerke willkommen. In seiner Ansprache behandelt Herr Dr. Bucher aktuelle Probleme, die die schweizerische Elektrizitätswirtschaft beschäftigen und weist vor allem auf die bevorstehenden politischen Entschiede hin, welche die zukünftige Sicherstellung der schweizerischen Elektrizitätsversorgung stark gefährden können. Im weitem befasset er sich mit den Tätigkeiten des Verbandes.¹⁾

Anschliessend eröffnet der Vorsitzende die 92. Generalversammlung des VSE. Er stellt fest, dass die Einladung durch Publikation im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 vom 16. Juli 1983 unter Angabe der Traktanden rechtzeitig erfolgt ist. In der gleichen Nummer des Bulletins sind auch die Anträge des Vorstandes, die Rechnung und Bilanz 1982

Procès-verbal de la 92^e Assemblée générale ordinaire de l'UCS

vendredi 2 septembre 1983, à 15.30 h,
au Temple du Bas à Neuchâtel

Le président, Monsieur J. Bucher, directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale à Lucerne, souhaite la bienvenue aux invités et aux représentants des entreprises membres de l'UCS. Dans son exposé il évoque les questions d'actualité de l'économie électrique suisse et mentionne notamment les problèmes politiques en suspens qui peuvent menacer la sécurité de l'approvisionnement futur en électricité de la Suisse. Il évoque en outre les activités de l'UCS.¹⁾

En ouvrant la 92^e Assemblée générale de l'UCS, le président constate que la convocation avec mention de l'ordre du jour a été publiée dans les délais prescrits au Bulletin ASE/UCS N° 14 du 16 juillet 1983. Dans ce même numéro du Bulletin figurent également les propositions du Comité, les comptes et le bilan de l'UCS pour l'année 1982, le rapport du Comité à l'Assemblée générale sur l'exercice 1982, les comptes, le bilan et le rapport annuel 1982 de la Section

¹⁾ Der Text der Präsidialansprache ist auf Seite 1166 dieses Bulletins wiedergegeben.

¹⁾ L'exposé du président est reproduit en page 1171 du présent Bulletin.



M. Rutishauser, Olten



M. Schnetzler, St. Gallen

des VSE, der Bericht des Vorstandes an die Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1982, die Rechnung, die Bilanz und der Jahresbericht 1982 der Einkaufsabteilung enthalten sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren.

Die Traktandenliste wird stillschweigend genehmigt.

Die Versammlung beschliesst ohne Gegenstimme, die Abstimmungen durch Handmehr gemäss Artikel 11 der Statuten vorzunehmen.

*Trakt. 1: Wahl zweier Stimmenzähler
und des Protokollführers*

Als Stimmenzähler werden die Herren Jean-Gérald Agustoni, Ingenieur der Services Industriels, La Chaux-de-Fonds, und Theo Blättler, Direktor der Industriellen Betriebe, Burgdorf, und als Protokollführer Herr Dr. E. Keppler gewählt.

*Trakt. 2: Protokoll der 91. Generalversammlung
vom 3. September 1982 in Interlaken*

Das Protokoll der 91. Generalversammlung vom 3. September 1982 in Interlaken (veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 20 vom 16. Oktober 1982) wird genehmigt.

*Trakt. 3: Berichte des Vorstandes und der Einkaufsabteilung
über das Geschäftsjahr 1982*

Der Bericht des Vorstandes und derjenige der Einkaufsabteilung über das Geschäftsjahr 1982 werden genehmigt.

*Trakt. 4: Verbandsrechnung über das Geschäftsjahr 1982;
Rechnung der Einkaufsabteilung über das Geschäftsjahr
1982; Bericht der Rechnungsrevisoren*

Die Bilanzsumme des VSE beträgt per 31. Dezember 1982 Fr. 2 738 332.42. Die Verbandsrechnung weist bei Gesamteinnahmen von Fr. 3 624 714.60 und Gesamtausgaben von Fr. 3 638 994.10 einen Ausgabenüberschuss von Fr. 14 279.50 aus. Unter Berücksichtigung des Saldo vortrages vom Vorjahr von Fr. 18 662.02 ergibt sich ein Einnahmenüberschuss von Fr. 4382.52, der auf neue Rechnung vortragen wird.

des achats ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes.

L'ordre du jour est adopté tacitement.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'effectuer les votations à main levée conformément à l'article 11 des statuts.

*N° 1: Nomination de deux scrutateurs
et du secrétaire de l'Assemblée*

Messieurs Jean-Gérald Agustoni, ingénieur des Services Industriels, La Chaux-de-Fonds, et Theo Blättler, directeur des Services Industriels, Berthoud, sont désignés comme scrutateurs, et Monsieur E. Keppler comme secrétaire de l'Assemblée.

*N° 2: Procès-verbal de la 91^e Assemblée générale
du 3 septembre 1982 à Interlaken*

Le procès-verbal de la 91^e Assemblée générale du 3 septembre 1982 à Interlaken (publié dans le Bulletin ASE/UCS N° 20 du 16 octobre 1982) est approuvé.

*N° 3: Rapport du Comité et rapport de la Section
des achats concernant l'exercice 1982*

Le rapport du Comité et celui de la Section des achats concernant l'exercice 1982 sont approuvés.

*N° 4: Comptes de l'UCS pour l'exercice 1982;
comptes de la Section des achats pour l'exercice 1982;
rapport des vérificateurs des comptes*

Le bilan de l'UCS au 31 décembre 1982 présente un total de Fr. 2 738 332.42. Le président relève qu'avec un total de Fr. 3 624 714.60 aux recettes et de Fr. 3 638 994.10 aux dépenses, le compte d'exploitation de l'UCS boucle par un solde passif de Fr. 14 279.50. Compte tenu du solde reporté de l'exercice précédent, qui se chiffre à Fr. 18 662.02, il résulte un excédent de recettes de Fr. 4382.52, qui est reporté à compte nouveau.



P. Hürzeler, Olten



E. Kuhn, Zürich

Aus dem VSE-Vorstand zurückgetreten
Membres sortants du Comité de l'UCS

Der Vorsitzende erwähnt ergänzend, dass dieser Rechnungsabschluss nur möglich war durch Entnahme von Fr. 300 000.- aus den Reserven.

Die Rechnung der Einkaufsabteilung schliesst mit einem Einnahmenüberschuss von Fr. 2352.20 ab; mit dem Saldo-vortrag vom Vorjahr von Fr. 3981.22 ergibt sich ein Überschuss von Fr. 6333.42, der auf neue Rechnung übertragen wird. Die Bilanzsumme beträgt Fr. 556 828.17.

Der Bericht der Rechnungsrevisoren ist im Bulletin SEV/VSE Nr. 14/1983 veröffentlicht worden. Die Revisoren, denen der Vorsitzende im Namen des Vorstandes für ihre Tätigkeit bestens dankt, schlagen Genehmigung der Rechnungen und Bilanzen des Verbandes und der Einkaufsabteilung per 31. Dezember 1982, unter Entlastung der verantwortlichen Organe, vor.

Herr H. Pollak, Verwaltungsrat der Linth-Kraft AG, Netstal, gibt seinem Befremden Ausdruck über die in der Jahresrechnung 1982 ausgewiesene rund 20%ige Erhöhung des Personalaufwandes gegenüber dem Vorjahr, wobei im Jahresbericht 1982 erwähnt wird, dass der Personalbestand des Sekretariates gleichgeblieben ist.

Herr Dr. E. Keppler, Direktor des VSE, wie auch der Vorsitzende weisen darauf hin, dass der Grund für die Erhöhung des Personalaufwandes in der Angliederung von zusätzlichem Personal beim VSE-Sekretariat zu suchen ist; dieses zusätzliche Personal ist aber für Dritte tätig, z. B. für internationale Organisationen. Entsprechend findet sich auch auf der Ertragsseite eine Erhöhung der Entschädigungen für Dienstleistungen.

Die Versammlung genehmigt ohne Gegenstimmen:

- a) die Rechnung des Verbandes über das Geschäftsjahr 1982 und die Bilanz auf 31. Dezember 1982 unter Entlastung der verantwortlichen Organe;
- b) die Rechnung der Einkaufsabteilung über das Geschäftsjahr 1982 und die Bilanz auf 31. Dezember 1982 unter Entlastung der verantwortlichen Organe.

Trakt. 5: Festsetzung des Betrages pro Beitragseinheit für die Mitgliederbeiträge für das Jahr 1984

Der Vorsitzende weist darauf hin, dass die in den Jahren 1977 bis 1979 angehäuften Reserven plangemäss in den folgenden Jahren zum Ausgleich der defizitär gewordenen

Le président informe que pour équilibrer le compte d'exploitation un prélèvement au fonds de réserve de Fr. 300 000.- a été nécessaire.

Les comptes de la Section des achats bouclent par un excédent de recettes de Fr. 2352.20. Ajouté au solde reporté de l'année précédente de Fr. 3981.22, il en résulte un solde actif de Fr. 6333.42 qui est reporté à compte nouveau. La somme du bilan s'élève à Fr. 556 828.17.

Le rapport des vérificateurs des comptes a été publié dans le Bulletin ASE/UCS N° 14/1983. Les vérificateurs, que le président remercie de leur activité au nom du Comité, proposent d'approuver les comptes et les bilans de l'UCS au 31 décembre 1982 et de la Section des achats et de donner décharge aux organes responsables.

Monsieur H. Pollak, conseiller d'administration de la Linth-Kraft AG, Netstal, fait part de son étonnement devant l'augmentation d'environ 20% des frais de personnel, portée aux comptes, alors que le rapport annuel 1982 indique que l'effectif du personnel du secrétariat est resté constant.

Monsieur E. Keppler, directeur de l'UCS, ainsi que le président informent que la raison de l'augmentation des frais de personnel découle du rattachement de personnel supplémentaire au secrétariat de l'UCS; ce personnel supplémentaire travaille pour des tiers, par exemple pour des organisations internationales. On constate en conséquence une augmentation des rémunérations de services du côté des produits.

Décisions de l'Assemblée, prises à l'unanimité:

- a) Les comptes de l'UCS pour l'exercice 1982 et le bilan au 31 décembre 1982 sont approuvés et décharge est donnée aux organes responsables.
- b) Les comptes pour l'exercice 1982 et le bilan au 31 décembre 1982 de la Section des achats sont approuvés et décharge est donnée aux organes responsables.

N° 5: Fixation du montant de l'unité de cotisation pour les cotisations de membre de l'année 1984

Le président fait remarquer que les réserves constituées durant les années 1977 à 1979 ont été utilisées, comme prévu, pour compenser les comptes annuels devenus déficitaires.

Jahresrechnung herbeigezogen wurden und dass die bereits im Vorjahr angekündigte Beitragserhöhung nun notwendig geworden ist.

Die Versammlung stimmt einstimmig dem Antrag des Vorstandes zu, den Betrag pro Beitragseinheit für die Mitgliederbeiträge 1984 um 10% zu erhöhen und neu auf Fr. 1.10 festzusetzen.

*Trakt. 6: Voranschlag des VSE für das Jahr 1984;
Voranschlag der Einkaufsabteilung für das Jahr 1984*

Die Versammlung genehmigt den Voranschlag des VSE sowie denjenigen der Einkaufsabteilung für das Jahr 1984.

Trakt. 7: Statutarische Wahlen

a) Wahl von vier Mitgliedern des Vorstandes

Die erste Amtsdauer von Herrn L. A. Nicolay und die zweite Amtsdauer von Herrn F. Leuenberger laufen heute ab. Diese beiden Herren sind wieder wählbar und bereit, eine Wiederwahl anzunehmen. Der Vorstand schlägt vor, sie für eine weitere Amtsdauer zu bestätigen. Die dritte Amtsdauer der Herren P. Hürzeler und E. Kuhn läuft mit dem Tag der heutigen Generalversammlung ab. Statutengemäss sind sie nicht mehr wählbar. Der Vorstand schlägt vor, als neue Vorstandsmitglieder die Herren M. Rutishauser, Direktor der Aare-Tessin AG für Elektrizität, Olten, und M. Schnetzler, Direktor der St. Gallisch-Appenzellischen Kraftwerke AG, St. Gallen, zu wählen.

Die Versammlung bestätigt die Wiederwahl der Herren Nicolay und Leuenberger für eine zweite bzw. dritte Amtsdauer und wählt als neue Vorstandsmitglieder die Herren M. Rutishauser und M. Schnetzler.

Der Vorsitzende dankt den beiden ausscheidenden Vorstandsmitgliedern für ihre Arbeit im Kreise des Vorstandes und heisst die neu gewählten Mitglieder willkommen.

b) Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und deren Suppleanten

Der Vorstand schlägt vor, die Herren F. Kradolfer und G. Meylan als Revisoren sowie die Herren E. Maire und P. Niederhauser als Suppleanten für ein weiteres Jahr zu bestätigen. Die Versammlung genehmigt diese Vorschläge.

Trakt. 8: Wahl des Ortes der nächsten Generalversammlung

Herr Vicari, Direktor der Aziende Industriali della Città di Lugano, lädt den VSE im Namen der Elektrizitätswerke des Tessins ein, die nächste Generalversammlung in Lugano durchzuführen. Der Vorschlag wird von der Versammlung mit grossem Applaus gutgeheissen. Der Vorsitzende dankt für die Einladung. Die nächste Generalversammlung des VSE wird somit am 24. August 1984 in Lugano stattfinden.

res et que l'augmentation des cotisations, annoncée déjà l'année précédente, est maintenant devenue nécessaire.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les propositions du Comité d'augmenter le montant de l'unité de cotisation pour les cotisations de membre pour l'année 1984 de 10% et de le fixer à Fr. 1.10.

*N° 6: Budget de l'UCS pour l'exercice 1984;
budget de la Section des achats pour l'exercice 1984*

L'Assemblée approuve le budget de l'UCS et celui de la Section des achats pour 1984.

N° 7: Elections statutaires

a) Election de quatre membres du Comité

A la présente Assemblée générale expirent le premier mandat de Monsieur L.A. Nicolay et le deuxième mandat de Monsieur F. Leuenberger. Ces deux Messieurs sont rééligibles et acceptent une réélection. Le Comité propose de les réélire pour un nouveau mandat.

Le troisième mandat de Messieurs P. Hürzeler et E. Kuhn expire à la présente Assemblée générale. D'après les statuts, il ne sont plus rééligibles. Le Comité propose d'élire pour un premier mandat Messieurs M. Rutishauser, directeur de l'Aar et Tessin SA d'Electricité, Olten, et M. Schnetzler, directeur de la St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, St-Gall.

L'Assemblée générale confirme la réélection de Monsieur L.A. Nicolay pour un deuxième mandat et de Monsieur F. Leuenberger pour un troisième mandat ainsi que l'élection de Messieurs M. Rutishauser et M. Schnetzler comme nouveaux membres du Comité.

Le président remercie les deux membres quittant le Comité pour le travail accompli au sein du Comité et souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus.

b) Election de deux contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

Le Comité propose de réélire pour une nouvelle année Messieurs F. Kradolfer et G. Meylan comme contrôleurs, et E. Maire et P. Niederhauser comme suppléants. L'Assemblée approuve ces propositions.

N° 8: Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale

Monsieur Vicari, directeur des Aziende Industriali della Città di Lugano, invite l'UCS à tenir sa prochaine Assemblée générale à Lugano, et ceci au nom des entreprises d'électricité du Tessin. Cette proposition est accueillie par les applaudissements de l'Assemblée, et le président remercie Monsieur Vicari de son invitation. La prochaine Assemblée générale de l'UCS aura donc lieu le 24 août 1984 à Lugano.

*Trakt. 9: Verschiedenes; Anträge von Mitgliedern
(Art. 7 der Statuten)*

Der Vorstand hat unter diesem Traktandum keine weiteren Mitteilungen zu machen; auch von den Mitgliedwerken sind innert nützlicher Frist keine Anträge eingegangen. Das Wort wird nicht mehr verlangt.

Der Vorsitzende dankt allen Mitgliedwerken, die den Vorstand in der Lösung seiner Aufgabe unterstützt haben, allen Herren, die im Vorstand und in den Kommissionen für den VSE tätig sind, sowie den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Sekretariates für die während des Jahres geleistete Arbeit und erklärt die 92. Generalversammlung als geschlossen.

Neuenburg, 2. September 1983

Der Präsident:
Dr. J. Bucher

Der Protokollführer:
Dr. E. Keppler

*N° 9: Divers; propositions des membres
(art. 7 des statuts)*

Sous cette rubrique, le Comité n'a pas de communications à faire; aucune proposition n'est parvenue de la part des membres dans le délai prévu à cet effet. La parole n'est plus demandée.

Le président remercie toutes les entreprises membres qui ont soutenu le Comité dans l'accomplissement de sa tâche, tous ceux qui au sein du Comité et des commissions œuvrent pour l'UCS, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat pour le travail accompli dans l'année. Puis il clôt la 92^e Assemblée générale.

Neuchâtel, le 2 septembre 1983

Le président:
J. Bucher

Le secrétaire:
E. Keppler

Nationale und internationale Organisationen

Organisations nationales et internationales

UNIPEDE: Komitee für Öffentlichkeitsarbeit

An der Sitzung des Komitees für Öffentlichkeitsarbeit der UNIPEDE vom 12./13. September 1983 in Salzburg präsentierten der Verband der Elektrizitätswerke Österreichs sowie die Electricité de France ihre neuesten TV-Spots. Für die Schweiz ist das deshalb von besonderem Interesse, weil am Schweizer Fernsehen zurzeit von der Elektrizitätswirtschaft keine Spots plziert werden können (politische Themen sind nicht zulässig, und Strom ist politisch...). Andererseits wird das französische Fernsehen in der Westschweiz und das österreichische Fernsehen nicht nur in der Ostschweiz, sondern auch in weiten Teilen der Deutschschweiz, wo Kabelfernnetzwerke bestehen, gut empfangen.

Bei der EdF sind diese TV-Spots Teil einer umfassenden Informationskampagne in Fernsehen, Radio, Zeitungen und Kinos. Diese Informationskampagne hat zum Ziel, der Bevölkerung die einheimische Energie, die «Energie France», die praktisch aus Elektrizität besteht, näherzubringen.

Das Komitee war seinerzeit aufgefordert worden, Vorschläge zu unterbreiten für Themen, zu denen am UNIPEDE-Kongress von 1985 in Athen Stellung bezogen werden sollte. Aufgrund der Umfragen sind der UNIPEDE folgende drei Themen unterbreitet worden: 1. Rechtfertigung der Überkapazitäten, 2. Wahrheit über die neuen Energien, 3. Verständnis für die Elektrizitätstarife.

Das Komitee befasste sich schliesslich erneut mit der Organisation des PR-Symposiums vom nächsten Mai in Berlin, das der «Öffentlichkeitsarbeit zur Lösung von Konflikten» gewidmet ist. Die Organisatoren bemühen sich, die Kosten tief zu halten, und wünschen sich nicht zuletzt auch aus diesem Grunde, dass die fixen Aufwendungen auf einen möglichst grossen Teilnehmerkreis verteilt werden können. Es handelt sich zweifellos um ein höchst aktuelles Thema, das in Berlin behandelt und diskutiert werden soll, zu dem übrigens nicht nur von der Seite der Elektrizitätswirtschaft, sondern auch aus andern «konfliktträchtigen» Branchen berichtet wird.

Dr. A. Peter

UNIPEDE: Comité des relations publiques

Au cours de la séance du Comité des relations publiques de l'UNIPEDE, qui a eu lieu les 12 et 13 septembre 1983 à Salzburg, le «Verband der Elektrizitätswerke Österreichs» ainsi que l'Electricité de France ont présenté leurs nouveaux spots publicitaires. Ces derniers sont d'un intérêt particulier pour la Suisse, étant donné que l'économie électrique n'a actuellement pas le droit de placer des spots publicitaires sur les chaînes de télévision suisses (les sujets politiques n'y sont pas admis, et comme l'électricité est politique...). D'autre part, il est facile de recevoir les chaînes françaises en Suisse romande ainsi que les chaînes autrichiennes non seulement dans l'Est mais aussi dans une grande partie de la Suisse, où il existe un réseau de télévision par câble.

A l'EdF, ces spots publicitaires font partie d'une vaste campagne d'information lancée à la télévision, à la radio, dans les journaux et cinémas. Cette campagne d'information a pour objectif de faire connaître à la population l'énergie indigène, l'«Energie France», dont la source principale est l'électricité.

En son temps, le Comité a été chargé de soumettre des propositions concernant les sujets pouvant être discutés lors du Congrès UNIPEDE d'Athènes. Suite à une enquête, les trois sujets suivants ont été proposés à l'UNIPEDE: 1. Justification des surcapacités, 2. La vérité sur les nouvelles énergies, 3. Compréhension des tarifs d'électricité.

Le Comité s'est enfin penché une nouvelle fois sur l'organisation du symposium RP qui se déroulera en mai prochain à Berlin et qui est consacré aux «Relations publiques comme solution de conflits». Les organisateurs s'efforcent de limiter les dépenses et désirent aussi de ce fait que les dépenses fixes puissent être réparties sur un nombre de participants aussi élevé que possible. Le sujet qui doit être traité et discuté à Berlin est sans aucun doute très actuel, d'autant plus qu'il ne sera pas seulement question de l'économie électrique mais aussi d'autres branches «sujettes à des conflits».

A. Peter